



Plan de transport  
valable du 18 décembre 2020 au 04 janvier 2021  
Mesures sanitaires et commerciales

TGV France - Italie

01





# Sommaire

3. Plan des circulations du 18 décembre 2020 au 04 janvier 2021
4. Mesures d'entrée en France à partir du 15 décembre 2020
5. Mesures d'entrée en Italie 1/2
6. Mesures d'entrée en Italie 2/2
7. Mesures en Italie au niveau national
8. Mesures en Italie au niveau régional
9. Echange et remboursement  
du 18 décembre 2020 au 4 janvier 2021  
du 5 janvier au 3 mars 2021
10. Mesures sanitaires à bord
11. Se faire tester en gare au départ de la France



# Plan des circulations

Du 18 décembre 2020 au 04 janvier 2021, deux TGV quotidiens en aller et retour assurent les liaisons entre la France et l'Italie :

- ▶ Sens France – Italie : 9241 et 9249
- ▶ Sens Italie – France : 9240 et 9248



|                            | TGV 9241 | TGV 9249 |
|----------------------------|----------|----------|
| PARIS GARE DE LYON         | 06:47    | 14:43    |
| LYON-SAINT EXUPÉRY TGV     | 08:40    | 16:38    |
| CHAMBERY-CHALLES-LES-EAUX  | 09:44    | 17:44    |
| MODANE                     | 10:50    | 18:47    |
| BARDONECCHIA               | 11:13    | 19:13    |
| OULX CESANA CLAV SESTRIERE | 11:23    | 19:23    |
| TORINO PORTA SUSÀ          | 12:24    | 20:22    |
| VERCELLI                   | -        | -        |
| NOVARA                     | -        | -        |
| MILANO P GARIBALDI         | 13:50    | 21:50    |

|                            | TGV 9240 | TGV 9248             |
|----------------------------|----------|----------------------|
| MILANO P GARIBALDI         | 06:00    | 14:40                |
| NOVARA                     | 06:31    | -                    |
| VERCELLI                   | 06:44    | -                    |
| TORINO PORTA SUSÀ          | 07:36    | 16:07                |
| OULX CESANA CLAV SESTRIERE | 08:36    | 17:10                |
| BARDONECCHIA               | 08:47    | 17:21                |
| MODANE                     | 09:05    | 17:42                |
| CHAMBERY-CHALLES-LES-EAUX  | 10:14    | 18:50                |
| MACON LOCHE TGV            | 11:35    | 20:33 <sup>(1)</sup> |
| LYON-SAINT EXUPÉRY TGV     |          | 20:12 <sup>(2)</sup> |
| PARIS GARE DE LYON         | 13:14    | 22:12                |

<sup>(1)</sup> Arrêt effectué les Lu, Ma, Me, Je et Di

<sup>(2)</sup> Arrêt effectué tous les Ve et Sa

# Mesures d'entrée en France a partir du 15 décembre

## Pour entrer en France

Actuellement aucune restriction sanitaire liée à la COVID-19 ne limite l'entrée en France métropolitaine depuis l'un des pays Etats-membre de l'Union européenne. Plus d'infos disponibles sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr).

**A partir du 15 décembre**, Le confinement sera levé, **un couvre-feu sera instauré de 20h à 06h**, il restera en place le 31 décembre, soir du Réveillon de la Saint-Sylvestre. Seule exception, le couvre-feu sera levé pour la veillée de Noël, le 24 décembre.

Nous vous invitons à les consulter les mesures en vigueur, avant votre voyage, sur [le site du Ministère de l'Intérieur](#).

**Une fois sur le territoire français**, le voyageur doit se conformer aux mesures restrictives en vigueur :

Les déplacements en dehors des heures du couvre-feu sont autorisés sans attestation de déplacement.

Les déplacements pendant les heures du couvre-feu nécessiteront une attestation, et seront strictement contrôlés, avec des possibilités de dérogations limitées et soumises à la présentation d'une attestation de déplacement.

**Dérogations** : déplacement domicile/travail, raisons de santé, motif familial impérieux (garde d'enfant, assistance à personne vulnérable...), mission d'intérêt général (activités associatives...), promener un animal de compagnie.

En cas de voyage avec un départ ou une arrivée à destination durant les heures du couvre-feu, les voyageurs devront se munir de l'attestation de déplacement et être en mesure de présenter, comme justificatif, leur billet de train.

Les attestations de déplacement dérogatoire et les justificatifs professionnels sont téléchargeables sur le [site du Ministère de l'Intérieur](#). Une version numérique de l'attestation de déplacement dérogatoire est également disponible.

# Mesures d'entrée en Italie 1/2

A la suite des dernières mesures gouvernementales mises en place en Italie:

- **Tous les voyageurs** doivent remplir un formulaire avant d'entrer sur le territoire italien et prendre connaissance, en le signant, d'un document d'information.
  - [Formulaire à remplir](#)
  - [Document d'information à signer](#)
- **Les voyageurs (y compris mineurs) qui, au cours des 14 derniers jours, ont séjourné ou transité en France** doivent en outre :
  - présenter le résultat négatif d'un test moléculaire (PCR) ou antigénique de moins de 72h ou se soumettre à un test sur place en arrivant en Italie dans les 48h suivant l'entrée sur le territoire italien
  - se signaler dès l'arrivée à l'autorité sanitaire régionale. Liste par région disponible sur ce [lien](#)
- A l'entrée en Italie, des contrôles de températures corporelle seront effectués afin de vérifier qu'elle ne dépasse pas les 37,5 degrés

## Mesures additionnelles pendant la période des fêtes

- Les voyageurs en provenance de France qui **viendraient en Italie entre le 21 décembre et le 6 janvier** seront soumis à une **quatorzaine sur place (14 jours), même s'ils disposent d'un test négatif.**
- Les voyageurs **qui auraient séjourné en France entre le 21 décembre et le 6 janvier** pour des raisons autres que professionnelles, de santé ou de nécessité absolue seront **soumis à une quatorzaine (14 jours) à leur arrivée en Italie même s'ils disposent d'un test négatif.**

Pour plus de renseignements <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/italie/>

# Mesures d'entrée en Italie 2/2

## Où réaliser le test sur place ?

Les voyageurs devront contacter l'agence de santé locale de leur région (liste par région disponible [sur ce lien](#)) pour réaliser le test dans les 48h suivant l'entrée en Italie et s'isoler en attendant les résultats.

## Que se passe-t-il si le test est positif ?

Si le test réalisé en Italie est positif, le voyageur sera placé en isolement (dans un logement à ses frais) et ne pourra repartir d'Italie qu'à l'issue de la **quarantaine de 14 jours** et à la condition de deux tests négatifs et consécutifs réalisés à 24 heures d'intervalle (en cas de test positif, la quarantaine est prolongée). Il est donc préférable de réaliser votre test avant d'arriver en Italie pour éviter tout désagrément.

# Mesures en Italie au niveau national

## Mesures en vigueur du 4 décembre au 15 janvier

Le décret-loi (DPCM) du 3 décembre instaure trois catégories de risque de transmission du virus selon les régions italiennes. **Au niveau national**, des restrictions s'appliquent dans les 3 zones:

- un couvre-feu de 22h00 à 5h00 du matin (saufs pour des raisons professionnelles, de santé ou de nécessité)

Une attestation (disponible sur le [site du ministère de l'Intérieur](#)) devient nécessaire pour toute sortie pendant les horaires du couvre-feu ;

- la fermeture des musées et expositions, des spectacles, des congrès, des salles de sport et piscines ;
- la fermeture des services de restauration sur place (bars, pubs, restaurants, glaciers,...) à 18h00 ; la vente à emporter restant autorisée jusqu'à 22h ;
- l'obligation de porter un masque en permanence : dans les lieux fermés accessibles au public, mais aussi dans les lieux fermés autres que les domiciles privés, et à l'extérieur ;
- l'interdiction des festivités en intérieur ou en extérieur, à l'exception de celles liées à des cérémonies civiles ou religieuses (max. 30 personnes) ;
- la recommandation d'éviter les festivités dans les domiciles privés et de s'abstenir de recevoir des personnes extérieures au foyer (max. 6 personnes)

## Mesures en vigueur du 21 décembre au 6 janvier

- **Du 21 décembre au 6 janvier:** les déplacements entre régions seront interdits quel que soit la couleur de la région (saufs pour des raisons professionnelles, de santé ou de nécessité), y compris entre régions classées dans la même catégorie.
- **Les 25 et 26 décembre et le 1er janvier:** les déplacements seront interdits entre communes (sauf motifs impérieux). **Le soir du 31 décembre**, le couvre-feu sera de 22h à 7h.

- Le retour au domicile habituel sera toujours autorisé (mais pas le déplacement vers les résidences secondaires).

# Mesures en Italie au niveau régional

Au niveau régional, dans les zones orange ou rouge, des restrictions supplémentaires, notamment en matière de déplacements sont imposées:

- **Zone Rouge pour un risque maximal :**

- ⇒ fermeture des services de restauration (bars, pubs, restaurants, glaciers,...) ainsi que des commerces (hormis ceux alimentaires ou de première nécessité) et activités de service aux personnes ;
- ⇒ interdiction des déplacements à partir de, vers et à l'intérieur de ces zones (saufs pour des raisons professionnelles, de santé ou de nécessité).

- **Zone Orange pour un risque élevé :** interdiction des déplacements à partir de et vers ces zones (saufs pour des raisons professionnelles, de santé ou de nécessité), ainsi que les déplacements entre les communes de ces zones ;

- ⇒ fermeture des services de restauration (bars, pubs, restaurants, glaciers,...).

- **Zone Jaune pour un risque modéré :** autres régions

les voyageurs sont invités à vérifier le statut de la région de destination avant tout déplacement en consultant les informations spécifiques sur les [sites des régions](#).

**Le transit** par ces zones reste autorisé, à condition que le déplacement soit motivé par des raisons professionnelles, de santé ou de nécessité (ex : Français de passage en Italie souhaitant rejoindre son domicile habituel en France, transport de marchandises, etc.).

Tout déplacement pendant le couvre-feu ou dans les zones orange et rouge doit être justifié par une attestation (appelée "autodichiarazione" et téléchargeable sur le [site du ministère de l'Intérieur](#)).

NB: Le placement d'une région dans l'une de ces trois catégories sera décidé par le ministre de la Santé, en tenant compte de nombreux indicateurs. Chaque région peut moduler à la hausse ou à la baisse les mesures restrictives. La situation sanitaire sera donc réévaluée régulièrement ainsi que le classement des régions.

# Echange et remboursement

## Jusqu'au 4 janvier inclus

Nous vous permettons de gérer vos réservations avec toute la flexibilité dont vous avez besoin et en toute sérénité depuis chez vous.

**Tous nos billets sont échangeables et remboursables sans frais jusqu'au 4 janvier, jusqu'au dernier moment**

Cette mesure est valable quel que soit le tarif y compris sur les billets non échangeables et non remboursables

## Du 5 janvier au 7 mars inclus

Prolongation des mesures d'échange et de remboursement jusqu'à 3 jours avant la date de départ:

- Jusqu'à 3 jours avant la date de départ (J-3) : Levée automatique des frais d'échange et de remboursement
- À partir de 2 jours avant la date de départ (J-2) : les conditions normales d'échanges et de remboursement liées au tarif s'appliquent (frais ou retenues)

**En cas d'échanges**, pour chacune des périodes, si le prix du nouveau billet est plus élevé, la différence tarifaire sera à la charge du client.

## Comment procéder?

- Echange ou annulation en ligne via le canal de vente où le billet a été acheté. Sur OUI.sncf :
  - OUI.sncf Fr : aller sur l'onglet « Mes commandes »
  - OUI.sncf Italie : aller sur l'onglet « I miei ordini » : <https://it.oui.sncf/it/ilmioviaggio/recherche>
- **En cas de difficulté à annuler son billet en ligne** : demande de remboursement online via la page SNCF.com dédiée, à envoyer au plus tard 60 jours après le départ du train « **SNCF à votre écoute** » > « **Réclamations** » > motif : « **je n'ai pas utilisé mon billet** ».



# Mesures sanitaires à bord des TGV INOUI France - Italie



## Faire respecter le port du masque pour nos personnels et pour nos clients

C'est pourquoi, des mesures sont adoptées en application des mesures gouvernementales italiennes et françaises:

- Faire respecter le **port du masque** et recommander le **changement de masque toutes les 4h**, pour assurer la protection de tous les voyageurs et celle de nos personnels. **Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans.**
- Interdiction sur le parcours italien de **s'installer sur les sièges face à face marquées (= un siège interdit pour les duo face à face et deux sièges interdits pour les carrés)** sauf pour les cohabitants
- Garantir la possibilité de **se laver les mains à tout moment**
- Limiter autant que possible **les déplacements en train**
- **Le service de restauration est supprimé tout au long du parcours**

Par ailleurs à bord des trains un **système de recyclage de l'air est disponible** par climatisation et ouverture des portes



# Se faire tester en gare au départ de la France

Pour renforcer la mobilisation nationale contre le Covid-19, Gares & Connexions, en collaboration avec la société de mobilité médicale Loxamed, a installé des boxes appelées « **MobilTest** » sur le parvis de cinq gares.

Depuis le 5 novembre et pour une durée de 6 mois, il est possible de se faire tester **gratuitement** (voyageur ou riverain) au sein de l'une de ces **unités mobiles de dépistage**, À l'intérieur de ces boxes agréés par l'Agence Régionale de Santé, un agent administratif et un professionnel de santé vous accueillent pour procéder à un test PCR.

## Où sont-elles installées?

Ces unités mobiles de dépistage, conçues pour pouvoir tester jusqu'à 200 personnes par jour, sont déployées :

- à partir du 5 novembre à Paris sur les parvis de la gare de l'Est et de la gare de Lyon, à Paris

## Comment vous y faire tester ?

Les boxes sont ouvertes du lundi au samedi, de 9 heures à 17 heures. Pour se faire tester gratuitement, il suffit simplement de s'inscrire au préalable sur [le site web de Loxamed](#).

**Bon à savoir** : les rendez-vous du matin sont dédiés aux cas symptomatiques et aux cas contacts, et les créneaux sont ouverts à tous l'après-midi. Le résultat du test est disponible dans un délai de 24h à 72h.





## Contact

**Danielle Pappagallo**

+33 6 09 56 80 33

*danielle.pappagallo@svi.srl.com*

---



RETROUVEZ-NOUS SUR :

**[www inoui sncf.fr](http://www.inoui.sncf.fr)**



Merci !

